

## Statuts

du

CLUB DES AFFAIRES EN RHENANIE DU NORD-WESTPHALIE

### Section 1

#### Nom, siège et but de l'association

##### **Art. 1 – Nom, siège, but**

L'Association portant le nom de

CLUB DES AFFAIRES EN RHENANIE DU NORD-WESTPHALIE e.V.

ayant son siège à Düsseldorf, poursuit exclusivement et directement des buts d'intérêt public au sens de la section « buts reconnus fiscalement » du Code des impôts [*Abgabenordnung*].

Le but de l'Association est de promouvoir les relations franco-allemandes dans tous les domaines en favorisant les contacts d'ordre culturel, social et d'affaires entre l'Allemagne et la France.

Le but de l'Association est réalisé par le biais de manifestations, expositions, rencontres et colloques consolidant l'entente franco-allemande.

##### **Art. 2 – Activité**

L'Association agit dans un but désintéressé et ne poursuit pas, à titre principal, de but lucratif.

##### **Art. 3 – Emploi des fonds**

Les fonds de l'Association ne pourront être utilisés que conformément aux buts statutaires. Les membres ne percevront aucun avantage provenant des fonds de l'Association.

##### **Art. 4 – Indemnisation des frais**

Sont interdites toute dépense étrangère au but de l'Association et toute rémunération anormalement élevée qui favoriseraient une personne.

---

Présidente	Renée Gualano-Bocklage	Conseillers	Marc Cheboldaëff Dr. Jean-Pierre Lacoste Patricia Schmitz	Conseillers:	Banque Deutsche Bank AG Düsseldorf IBAN : DE 61300700240113338800 BIC/SWIFT: DEUTDE33HAN	Secrétariat : Club des Affaires c/o Patricia Schmitz Yorckstrasse, 15 40249 Düsseldorf Steuernummer : 105/5887/1868 USt-Id Nr.: DE228786962
Vice-président et Secrétaire Général	Dr. Fabienne Kutscher-Puis					
Vice-président et Trésorier	Prof. Dr. Manfred Bolin	Internet E-mail	<a href="http://www.club-des-affaires-nrw.org">www.club-des-affaires-nrw.org</a> info@club-des-affaires-nrw.org	Internet : E-mail :		

## **Art. 5 – Dévolution du patrimoine de l'Association**

En cas de dissolution de l'Association ou bien en cas de disparition des buts reconnus fiscalement, le patrimoine de l'Association reviendra à la Société Philanthropique Française à Düsseldorf ou bien à une autre association française de Rhénanie du Nord-Westphalie reconnue d'utilité publique et à but non lucratif qui devra l'employer directement et exclusivement dans un but d'intérêt commun, de bienfaisance ou religieux.

## **Section II** **Qualité de membre**

### **Art. 6 – Membres**

L'Association se compose de membres à part entière, de membres associés et de membres d'honneur.

- (1) L'admission au sein de l'Association se fait sur demande écrite soumise à l'acceptation du Bureau.
- (2) La qualité de membre prend fin :
  - par démission du membre,
  - par décision prise à la majorité simple du Bureau de l'Association
  - a.) si un membre risque de nuire par son comportement à la bonne réputation de l'Association,
  - b.) si un membre ne répond plus aux conditions prévues à l'article 7 alinéa 1,
  - c.) en cas de non-paiement de cotisation après mise en demeure préalable par le Bureau.

### **Art. 7 – Acquisition de la qualité de membre**

- (1) Peut devenir membre à part entière de l'Association toute personne physique répondant à l'une des conditions suivantes :

Présidente	Renée Gualano-Bocklage	Conseillers	Marc Cheboldaëff Dr. Jean-Pierre Lacoste Patricia Schmitz	Conseillers:	Banque Deutsche Bank AG Düsseldorf IBAN : DE 61300700240113338800 BIC/SWIFT: DEUTDE33HAN	Secrétariat : Club des Affaires c/o Patricia Schmitz Yorckstrasse, 15 40249 Düsseldorf Steuernummer : 105/5887/1868 USt-Id Nr.: DE228786962
Vice-président et Secrétaire Général	Dr. Fabienne Kutscher-Puis					
Vice-président et Trésorier	Prof. Dr. Manfred Bolin	Internet E-mail	<a href="http://www.club-des-affaires-nrw.org">www.club-des-affaires-nrw.org</a> info@club-des-affaires-nrw.org	Internet : E-mail :		

- être dirigeant ou cadre supérieur, résidant en Rhénanie du Nord-Westphalie, d'entreprises ou organisations françaises ayant une implantation en Rhénanie du Nord-Westphalie,
  - être ressortissant français résidant en Rhénanie du Nord-Westphalie exerçant des fonctions de dirigeant,
  - toute autre personne physique qui, de par la nature de son activité, se trouve en rapport étroit avec les catégories précédemment citées.
- (2) Peut devenir membre bienfaiteur toute personne physique ou morale qui apporte son soutien à l'association par des dons, le financement d'activités ou toute autre contribution similaire. Le Bureau peut fixer et ajuster le montant minimum de la contribution de membre bienfaiteur.
- (3) La qualité de membre d'honneur est attribuée, nonobstant la nationalité ou la nature de l'activité exercée, par désignation du Bureau et ratification par l'Assemblée Générale suivante.

### **Section III**

#### **Cotisations des membres, exercice**

#### **Art. 8 – Cotisations**

La cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau. Les cotisations ne doivent pas servir à couvrir les frais occasionnés par les manifestations courantes d'information de l'Association. Ces frais sont, au contraire, à la charge des participants.

- Les membres d'honneur sont dispensés de l'obligation de cotisation.
- Les membres qui, au début de l'exercice, sont âgés de moins de 34 ans et n'occupent pas une position de dirigeant ne payent que la moitié de la cotisation.

#### **Art. 9 – Exercice**

L'exercice est l'année civile.

Présidente	Renée Gualano-Bocklage	Conseillers	Marc Cheboldaëff Dr. Jean-Pierre Lacoste Patricia Schmitz	Conseillers:	Banque Deutsche Bank AG Düsseldorf IBAN : DE 61300700240113338800 BIC/SWIFT: DEUTDE33HAN	Secrétariat : Club des Affaires c/o Patricia Schmitz Yorkstrasse, 15 40249 Düsseldorf
Vice-président et Secrétaire Général	Dr. Fabienne Kutscher-Puis					Steuernummer : 105/5887/1868 UST-Id Nr.: DE228786962
Vice-président et Trésorier	Prof. Dr. Manfred Bolin	Internet E-mail	<a href="http://www.club-des-affaires-nrw.org">www.club-des-affaires-nrw.org</a> info@club-des-affaires-nrw.org	Internet : E-mail :		

## **Section IV** **Organes de l'Association**

### **Art. 10 – Organes**

Les Organes de l'Association sont :

- le Bureau
- l'Assemblée Générale.

### **Art. 11 – Droits, obligations et composition du Bureau**

(1) Le Bureau dirige les affaires de l'Association et en gère le patrimoine. Le Bureau se compose au plus de huit membres, à savoir, en fonction de leur nombre et dans l'ordre :

- un Président
- deux Vice-présidents
- un Secrétaire
- un Trésorier
- des Conseillers.

Le cumul de fonctions est possible.

(2) Le Bureau au sens du paragraphe 26 BGB est constitué par le Président et les deux Vice-présidents. Chacun a pouvoir de représenter seul l'Association. Les Vice-présidents n'agissent qu'en cas d'empêchement du Président. Le Bureau habilité à représenter l'Association peut déléguer ses pouvoirs par mandats spéciaux.

### **Art. 12 – Election du Bureau et gestion**

(1) Les membres du Bureau sont élus au scrutin secret pour une durée d'un an par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles. Un vote par procuration est autorisé. Chaque membre ne peut représenter au maximum que trois autres membres et doit justifier à cet effet d'une procuration écrite.

(2) Pour figurer sur la liste d'élection du Bureau, toute candidature doit parvenir par voie postale au Secrétaire au plus tard sept jours avant l'élection, le cachet de la poste faisant foi.

(3) Les membres du Bureau élus par l'Assemblée Générale (art. 11 al. 1 des Statuts) désignent, au scrutin secret, le Bureau au sens de la loi (§ 26 BGB, art. 11 al. 2 des Statuts) et fixent les fonctions des autres membres.

Présidente	Renée Gualano-Bocklage	Conseillers	Marc Cheboldaëff Dr. Jean-Pierre Lacoste Patricia Schmitz	Conseillers:	Banque Deutsche Bank AG Düsseldorf IBAN : DE 61300700240113338800 BIC/SWIFT: DEUTDE33HAN33	Secrétariat : Club des Affaires c/o Patricia Schmitz Yorkstrasse, 15 40249 Düsseldorf Steuernummer : 105/5887/1868 UST-Id Nr.: DE228786962
Vice-président et Secrétaire Général	Dr. Fabienne Kutscher-Puis					
Vice-président et Trésorier	Prof. Dr. Manfred Bolin	Internet E-mail	<a href="http://www.club-des-affaires-nrw.org">www.club-des-affaires-nrw.org</a> info@club-des-affaires-nrw.org	Internet : E-mail :		

Le vote a lieu à la majorité des suffrages exprimés. En cas d'égalité des voix pour la désignation du Président du Bureau, le vote doit être recommencé jusqu'à trois reprises. Si aucune majorité n'est encore acquise, est élu automatiquement Président le membre du Bureau qui a réuni le plus de suffrages lors de l'élection par l'Assemblée Générale et est disposé à occuper cette fonction. En cas d'égalité des voix lors de l'élection aux autres postes du Bureau, le Président a voix prépondérante.

- (4) Le Bureau fixe lui-même son règlement.
- (5) La démission d'un membre du Bureau se fait par lettre recommandée adressée au Bureau. Le Bureau peut alors coopter un ou plusieurs membres suppléants jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.
- (6) Le Bureau se réunit au moins une fois par semestre à une date de son choix. Le quorum du Bureau est atteint si la moitié au moins de ses membres est présente. Le Bureau prend ses décisions à la majorité simple des présents. En cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.
- (7) Le Bureau est convoqué par le Président. Il peut en outre l'être à la demande de la moitié au moins de ses membres.
- (8) Le Bureau rend compte de son activité à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

### **Art. 13 – Assemblée Générale Ordinaire**

- (1) L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an à une date fixée par le Bureau. La convocation doit se faire par écrit au moins 14 jours avant la date de l'Assemblée.
- (2) Chaque membre ne peut exercer le droit de vote au maximum que pour trois autres membres et doit justifier, à cet effet, d'une procuration écrite.
- (3) Seuls les membres à part entière ont droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés.
- (4) L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport d'activité du Bureau et lui donne quitus. Elle procède à l'élection du Bureau et fixe le montant de la cotisation.

Présidente	Renée Gualano- Bocklage	Conseillers	Marc Cheboldaëff Dr. Jean-Pierre Lacoste Patricia Schmitz	Conseillers:	Banque Deutsche Bank AG Düsseldorf IBAN : DE 61300700240113338800 BIC/SWIFT: DEUTDE33HAN30	Secrétariat : Club des Affaires c/o Patricia Schmitz Yorckstrasse, 15 40249 Düsseldorf
Vice-président et Secrétaire Général	Dr. Fabienne Kutscher- Puis					Steuernummer : 105/5887/1868
Vice-président et Trésorier	Prof. Dr. Manfred Bolin	Internet E-mail	<a href="http://www.club-des-affaires-nrw.org">www.club-des-affaires- nrw.org</a> info@club-des-affaires- nrw.org	Internet : E-mail :		USt-Id Nr.: DE228786962

- (5) Un procès-verbal de l'Assemblée Générale doit être dressé et signé par le Président du Bureau et le Secrétaire. Chaque membre a le droit de prendre connaissance du procès-verbal.

#### **Art. 14 – Assemblée Générale Extraordinaire**

- (1) Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée à la demande d'au moins la moitié des membres ou la moitié des membres du Bureau. La convocation doit avoir lieu par écrit au moins 14 jours en avance.
- (2) Chaque membre ne peut exercer le droit de vote au maximum que pour trois autres membres et doit justifier, à cet effet, d'une procuration écrite.
- (3) Seuls les membres à part entière ont droit de vote. Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents et représentés.
- (4) L'Assemblée Générale Ordinaire délibère sur les modifications des statuts et la dissolution de l'Association.
- (5) Un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire doit être dressé et signé par le Président du Bureau et le Secrétaire. Chaque membre a le droit de prendre connaissance du procès-verbal.

*Düsseldorf, 03.03.2015*

*Présidente*

*Secrétaire Générale*

Renée Gualano-Bocklage

Dr. Fabienne Kutscher-Puis

Présidente	Renée Gualano-Bocklage	Conseillers	Marc Cheboldaëff Dr. Jean-Pierre Lacoste Patricia Schmitz	Conseillers:	Banque Deutsche Bank AG Düsseldorf IBAN : DE 61300700240113338800 BIC/SWIFT: DEUTDE33HAN	Secrétariat : Club des Affaires c/o Patricia Schmitz Yorkstrasse, 15 40249 Düsseldorf
Vice-président et Secrétaire Général	Dr. Fabienne Kutscher-Puis					Steuernummer : 105/5887/1868
Vice-président et Trésorier	Prof. Dr. Manfred Bolin	Internet E-mail	<a href="http://www.club-des-affaires-nrw.org">www.club-des-affaires-nrw.org</a> info@club-des-affaires-nrw.org	Internet : E-mail :		USt-Id Nr.: DE228786962